

Séance du Conseil Municipal du mardi 4 avril 2024

Étaient présents : Mesdames Marjorie DUPÉ, Florence GERMON, Christèle SENECHAUD, Mélissa TOUCHARD, Nadège FILHON, Sabrina GIRAULT

Messieurs Alain FONTANAUD, Michel ARNAUD, Wilfried GUIGNARD, Marc BALABAUD, Régis LACROIX.

Absents excusés : Michel LEDOS, Stéphanie GIRE, Marie-France DUPONT, Eric ROBIN, Loïc MOREAU, Bertrand BOUCHER, Maxime LAMBERT

Procuration Michel LEDOS à Marjorie DUPE ; Stéphanie GIRE à Michel ARNAUD ; Maxime LAMBERT à Wilfried GUIGNARD et Eric ROBIN à Marc BALABAUD

Mme Marjorie DUPÉ a été désignée secrétaire de séance.

A 19 heures 00 minutes, au Centre Rencontre de Saint Sauveur d'Aunis, sur convocation du 29 mars 2024, de Monsieur le Maire, Alain FONTANAUD, se sont réunis les conseillers à la séance du Conseil Municipal ayant pour ordre du jour :

- 1- Approbation compte rendu du dernier Conseil Municipal
- 2- Décisions d'intention d'aliéner reçues depuis le dernier Conseil municipal
- 3- Vote du compte de gestion
- 4- Vote du compte administratif
- 5- Vote des taux d'imposition 2024
- 6- Vote des subventions
- 7- Achat d'un bungalow destiné au Tennis
- 8- Vote du budget
- 9- Vote d'une régie permanente pour les Eurochestreries
- 10- Nomination d'un régisseur
- 11- Numérotation de la rue de la Cure
- 12- Questions diverses

1 Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 février 2024

Le compte rendu de la séance du 20 février 2024 est adopté à l'unanimité des présents

2- Décisions d'intention d'aliéner reçues depuis le dernier Conseil municipal

Nous n'avons pas reçu de demandes depuis le dernier Conseil Municipal.

3-Vote du compte de gestion

Le compte de gestion établi par Mr le trésorier est présenté.

Mr Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures comptables réalisées en Mairie.

Le Compte de gestion est par conséquent approuvé à l'unanimité des présents.

Il a été soumis au vote en même temps que le compte administratif.

4- Vote du compte administratif

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents le compte administratif présenté ; le Maire se retirant pour le vote.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
--

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 321 783,71
	Réalisé :	444 460,58
	Reste à réaliser :	29 670,55
Recettes	Prévu :	1 321 783,71
	Réalisé :	538 482,97
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 976 350,76
	Réalisé :	1 077 579,55
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 976 350,76
	Réalisé :	2 026 174,21
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	94 022,39
Fonctionnement :	948 594,66
Résultat global :	1 042 617,05

5 Vote des taux d'imposition 2024

Mr Le Maire expose les données des recettes fiscales de la Commune, et les préconisations des services des Finances publiques afin d'être en harmonisation avec les taux des communes de même grandeur sur la Communauté de Communes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote pour l'augmentation des taux d'impositions comme suit (moyenne +1.5%)

:

Taux imposition des taxes directes locales		
	2023	Propositions 2024
TH	11.28	11.45
TFB	40.49	41.10
TFNB	45.74	46.43

6- Vote des subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les subventions suivantes pour à provisionner dans le budget 2024 :

EXERCICE 2024	
CCAS	1000
Familles rurales- Les petits ligouriens	60000
Association Lire et Vous	4000
Ecole Maternelle	1390
Ecole élémentaire	1500
Association les Chats du cœur 17	500
Association Les Bouvreuils	A hauteur des remboursements des factures d'électricité depuis 2023*
Association UNC	600

*La commune de Saint Sauveur a décidé d'attribuer des subventions à l'association Les Bouvreuils correspondant au remboursement des factures d'électricité reçues par cette association. En effet, les factures devraient être à la charge de la commune suite à l'intégration du lotissement dans le domaine communal

7- Achat d'un bungalow destiné au Tennis

Mr Le Maire propose, afin de remplacer l'équipement existant, l'acquisition d'un bungalow ou chalet au profit du tennis club de Saint Sauveur d'Aunis afin de disposer d'un local disposant d'un bureau et sanitaires adéquats pour recevoir les adhérents du club et les joueurs extérieurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition d'un local de type bungalow ou chalet.

8- Vote du budget

Le Budget Primitif 2024,
Après avoir été présenté dans son intégralité au Conseil Municipal,
Le budget est approuvé à l'unanimité des présents comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2024	
<u>Investissement</u>	
Dépenses	1 568 124.83 €
Recettes	1 568 124.83 €
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	2 376 667.15 €
Recettes	2 376 667,15 €

9-Vote d'une régie permanente pour les Eurochestreries

Monsieur le Maire propose de créer une régie permanente pour la manifestation culturelle des Eurochestreries organisée chaque année par la commune de Saint Sauveur d'Aunis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'une régie permanente pour la manifestation culturelle des Eurochestreries

10- Nomination d'un régisseur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune organise un concert dans le cadre des Eurochestreries

Le concert se déroule au centre rencontre de la commune.

Le tarif proposé sera de 10 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer Paul Réjalot

11- Numérotation de la rue de la Cure

Monsieur le Maire informe :

- qu'il existe des doublons de numéros, rue de la Cure, et qu'il appartient au conseil municipal, par délibération, d'attribuer une nouvelle numérotation ;
- qu'il convient, pour faciliter la fourniture des services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la numérotation des voies, il est demandé au conseil municipal

- de valider la nouvelle numérotation
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- d'adopter la numérotation suivante :
- Début de numérotation du N° 1 rue de la Cure situé à l'angle de la Place de la Mairie (presbytère)
- Ancien N° 1 rue de la Cure situé à l'angle de la rue d'Aunis sera remplacé par le N°11
- Ancien N° 3 rue de la Cure sera remplacé par le numéro 13
- Ancien N°5 rue de la Cure sera remplacé par le numéro 15
- Fin de la numérotation de la rue : N° 17 (angle rue d'Aunis)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la nouvelle numérotation

12-Questions diverses

- Un abonnement de la Commune à la Sacem sera envisagé afin de simplifier les démarches pour les associations.
- Marais communaux : attente de la baisse des niveaux d'eau pour terminer la réfection des clôtures.
- Marc Balabaud évoque un problème d'accessibilité rencontré par les P'tits Ligouriens pour la Club Ados. La salle des associations au niveaux des vestiaires du foot seront mis à leur disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Marjorie Dupé

